



CRÉPOL INFO n° 63

02/05/2018

Pour la fête de Crépol, Le Maire, Le Conseil Municipal et le Comité d'Animation vous invitent à l'apéritif qui sera servi le Dimanche 13 mai 2018 à partir de 11h30 sur la Place des écoles.

DATES À RETENIR :

- **Cérémonie de commémoration** au cimetière mardi 8 mai 2018 à 11h
- **La fête du village** se déroulera du vendredi 11 mai au dimanche 13 mai.
- **Bennes à encombrants** le samedi 26 mai 2018 à côté de l'entreprise Drôme Lapins à Crépol de 8h à 14h
- **Visite du Village** dimanche 10 juin à 14h30, départ devant la mairie, accompagnée d'un guide-conférencier agréé : parcours de la place du village jusqu'à la tour du cimetière : organisée par le service Patrimoine Pays d'art et d'histoire de Valence Romans Agglo. Une autre visite aura lieu jeudi 12 juillet à 18h.
- **Festival de l'Art et la Matière** à la Chapelle St Roch du 3 au 7 juin de 14h à 19h. Vernissage samedi 9 juin à 11h.

Aperçu du programme de la fête, thème l'Amérique. Pendant 3 jours Crépol va devenir « Pancho city »

Vendredi 11 mai à 18h : concours familial de pétanque en doublette. Barbecue géant/buvette.

Samedi 12 mai à 20h30 : démonstration Country suivi à 22h par un grand feu d'artifice et un bal en plein air.

Dimanche 13 mai, les épouvantails en Amérique.

A partir de 7h du matin, vide grenier, marché artisanal, marché aux fleurs organisés par l'association des parents d'élèves du RPI : l'Abricot, *réservation emplacement auprès de Céline au 06 82 58 81 44.*

11h30 : apéritif offert par le maire et le conseil municipal sur la place de l'école

12h30 : repas à l'américaine sur la place de l'école si le temps le permet, sinon, à la salle des fêtes

13h30 : diverses animations sur la place de l'école, rodéo mécanique, danses, musique.....

15h : défilé sur le thème de l'Amérique accompagné de « la band'à Jacquemart ».

Reprise des animations après le défilé, tirage de la tombola. Fête foraine pendant les 3 jours.

Informations : Pour une meilleure organisation de la fête et la sécurité des habitants et participants, plusieurs décisions ont été prises par Mme le maire : La circulation sera interdite :

- le samedi 12 mai sur la route de la vieille église pendant le tir du feu d'artifice

- le samedi 12 mai du restaurant Monnet jusqu'à l'église de 21h à 2h du matin.

- le dimanche 13 mai du restaurant Monnet à Utile de 8h à 18h et dans la traversée du village de 13 à 18h.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la place de l'école du samedi 14 mai 14h au dimanche 15 mai, 20h et dans l'ensemble du centre du village le dimanche 14 mai de 6h à 18h

Vous êtes invités à garer votre véhicule dès le samedi 14h sur le parking de la salle des fêtes.

Merci d'avance pour votre compréhension.

INFORMATIONS :

COURSES CYCLISTES :

► Le comité d'organisation du Tour Nord Isère organise une manifestation cycliste nommée la "28ème Rhône-Alpes Isère tour" le **samedi 5 mai 2018** avec un sprint bonifications qui aura lieu sur RD67 au droit de l'église.

L'installation du camion portique et du stand, aura lieu en fin de matinée pour un passage de la course prévue entre 14h et 15h.

L'arrêté municipal n° 2018-007 du 23/04/2018 interdit sur la place de l'église, le stationnement à tous véhicules hors organisation et sécurité durant l'installation et le déroulement des épreuves de 9h à 16h.

Les riverains devront respecter toutes les mesures et consignes de sécurité mises en place pour le bon déroulement des différentes courses et que les signaleurs placés sur le circuit, sont chargés de faire appliquer. La circulation pourra être interrompue et déviée temporairement, et sous la responsabilité des organisateurs, le temps de la course.

► La « 3^{ème} rando des rustines » traversera le village de Crépol **samedi 12 mai au matin.**

PROGRAMMES ANIMATION DE PROXIMITE EN FAVEUR DES JEUNES DE 11 A 17 ANS

Hors vacances scolaires, les services de Valence Romans Agglo proposent des activités et des sorties.

Possibilité de consulter et d'imprimer les documents en allant sur le site : <http://www.valenceromansagglo.fr/fr/des-services-au-quotidien/services-aux-familles/jeunesse/activites-hors-vacances.html>

FRELON ASIATIQUE : Vous suspectez la présence de frelon asiatique : Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez: FREDON 26 Tél : 04 75 55 37 89 ou mail : alexandre.gauthier@fredon26.fr
Plus d'infos sur : www.fredonra.com

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE : RPI de la Haute Herbasse/école maternelle de Crépol.

- Les inscriptions pour la rentrée 2018 concernent les enfants nés en 2015 pour la PS, en 2014 pour les MS et en 2013 pour les GS des enfants de Crépol, Miribel, Montrigaud, St Bonnet de Valclérieux et St Laurent d'Onay.

Sur rendez-vous au 09 61 27 99 09 ou par mail au ce.0261309g@ac-grenoble.fr

Merci de vous munir du certificat d'inscription établi par la commune de résidence et du carnet de santé de l'enfant.

- **Le poulailler de l'école maternelle :** Les 2 classes de l'école ont mis en place un projet : le poulailler pédagogique. Le 12 mars, les élèves ont accueilli Max Gaget éleveur, qui suite à une présentation de la poule, leur a laissé une couveuse par classe et, les 26 et 27 mars, 20 poussins sont nés à l'école.

En parallèle, les élèves, aidés par des parents ont construit un poulailler en bois et torchis, il sera posé entre Utile et l'école. Le but est de comprendre le cycle de l'œuf à la poule dans la réduction de nos déchets

INSCRIPTIONS AFFOUAGE : Les inscriptions des habitants de Crépol pour les lots d'affouage de l'hiver prochain sont à faire en mairie avant le 30 juin 2018, tirage au sort en septembre

INDEMNISATION DES ÉLEVEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE 2017:

Par arrêté ministériel du 9 mars 2018, les pertes de récolte sur prairies permanentes, temporaires artificielles, landes et parcours dues à la sécheresse 2017 sont reconnues comme présentant le caractère de calamité agricole pour de nombreuses communes dont Crépol. La phase du dépôt des dossiers est ouverte à compter du lundi 27 avril au lundi 18 mai 2018. Les documents pour vous aider dans votre démarche sont consultables sur le site de la préfecture de la Drôme à l'adresse suivante :

<http://www.drome.gouv.fr/aides-conjoncturelles-r774.html>. Renseignements disponibles en mairie.

VIELLES PHOTOS : Avec l'aide de toutes les bonnes volontés, la mairie cherche à créer un fond photographique pour retracer la vie de la commune. Aussi, si vous possédez d'anciennes photos en lien avec le village, événements, école, scènes de la vie quotidienne d'autrefois, et que vous voulez bien les partager, nous pourrions faire une copie pour étoffer notre collection. Merci de contacter Christine DONGER Tél. 0475457612, qui se propose de se déplacer à votre domicile pour emprunter les photos si vous ne pouvez pas les apporter en mairie.

ENQUETE PUBLIQUE : Une enquête publique portant sur un projet présenté par le SIABH, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse, aura lieu du vendredi 18 mai au mardi 5 juin 2018.

Ce projet concerne la restauration de la continuité écologique sur la rivière Limone en 4 points :

- un seuil naturel au près du Moulin, communes de Crépol et Montchenu
- le seuil du pont de la croix, commune de St Christophe et le Laris
- le seuil du passage à gué aux Couvières, commune de St Christophe et le Laris
- le seuil du pont de la RD265, commune de Montrigaud

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable à la mairie de St Christophe et Le Laris pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Adrien Guionnet, technicien de rivière au SIABH, Tél. 0426785777

BRULAGE DE DECHETS VERTS :

Un arrêté préfectoral interdit le brûlage des déchets verts (arrêté n° 2013-114-0007) afin d'éviter la pollution de l'air.

La commune de Crépol a obtenu une dérogation auprès de la préfecture de la Drôme afin de pouvoir brûler certains résidus tels que les branches ou les déchets de tailles secs, car la commune est éloignée des déchetteries de l'agglomération.

Cette dérogation est valable sous conditions :

✓ Il est vivement recommandé aux particuliers d'effectuer un broyage et ou un compostage de leurs déchets verts, ou de les apporter à la déchetterie de Mours Saint Eusèbe ou de Romans sur Isère.

✓ Il est possible de brûler les déchets verts, hors épisode de pollution et hors période d'interdiction d'allumer des feux (voir affichage en Mairie), et à condition de respecter les conditions suivantes :

- Le brûlage doit dégager un minimum de fumée et doit donc concerner uniquement des végétaux secs.
- Il ne faut pas brûler le dimanche au village.
- Il faut éviter les conditions hivernales froides, sans vent et en début de matinée qui ne sont pas propices à la dissipation du panache de fumée, et qui contribue localement à la présence d'un fort taux de particules polluantes.

C'est au particulier de justifier en cas de contrôle que sa situation s'inscrit dans ce cadre.

Il reste absolument interdit de faire du feu lors de pics de pollutions, de brûler des pneus, du plastique, des végétaux verts sous peine d'amende.

ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE : Valence-Romans Déplacements, autorité organisatrice des transports et de la mobilité, réaffirme sa politique de soutien et de développement des mobilités actives et de l'intermodalité en proposant un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pliant ou à assistance électrique !

Monter les côtes, rouler avec un vent de face, aller au travail sans avoir à prendre de douche à l'arrivée, transporter son vélo partout, autant de déplacements facilités en vélo pliant ou à assistance électrique.

Le principe de l'offre : Jusqu'à 250 € offert pour l'achat d'un vélo pliant ou à assistance électrique (chèque limité à 35 % du coût du cycle, plafonné à 250 € et soumis à conditions : offre réservée aux abonnés annuels Citéa). Info disponible en Mairie ou sur le site de VRD : <http://valenceromansdeplacements.fr/se-déplacer-a-velo/aide-achat-vae-velo-pliant/>

ANNONCES ASSOCIATIONS :

ABRICOT - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI:

Dimanche 13 mai 2018, jour de la fête de Crépol, à partir de 7h du matin, l'Abricot organise un vide grenier, marché artisanal, et marché aux fleurs - *réservez l'emplacement auprès de Céline au 06 82 58 81 44.*

AMICALE BOULES CRÉPOL :

Concours traditionnel du 14 juillet au terrain de boules de Crépol, challenge Paul Génissieu.

BIBLIOTHEQUE DE CRÉPOL :

- horaires : le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h

- atelier écriture en partenariat avec la Bib des 4 chaque mois le vendredi de 18h à 20h à la bibliothèque de Montrigaud (prochaine date le 18/05/2018)

Afin de continuer à offrir un service de qualité, l'association Bibliothèque de Crépol a toujours besoin de nouveaux bénévoles.

Les tâches à accomplir pour la gestion d'une bibliothèque sont multiples et très diverses, l'accueil lors des permanences n'est qu'une petite partie du travail. Donc même si la lecture n'est pas votre activité favorite, vous avez certainement des passions que vous pourriez mettre à profit pour notre association!

FOOT - INTER HAUTE HERBASSE

L'association n'a pas communiqué d'information.

LA PETITE CARNIOTTE :

- Assemblée générale vendredi 15 juin 2018 à 19h, espace Haute Herbasse

- Après-midi kermesse avec conteuse samedi 16 juin à 14h30, espace Haute Herbasse.

L'ÉCOLE BUISSONNIERE :

Site : <http://www.associationecolebuiss.fr> – mail : associationecolebuiss@gmail.com ou Ruth Joiner 07 82 47 39 96

- Samedi 5 mai de 14h30 à 17h30, sortie découverte des plantes sauvages des bois, encadrée par Adeline Sauliot, herbaliste-cueilleuse professionnelle

- Dimanche 27 mai de 14h30 à 17h30, stage travail du bois vert, apprendre à sculpter des petits objets.

- Samedi 30 juin de 9h30 à 12h30, 2è sortie découverte des plantes sauvages par Adeline Sauliot

LES AMIS DE LA CHAPELLE ST ROCH : contact : chapelle.crepol@gmail.com

- Les amis de la chapelle St Roch participent comme chaque année au festival de l'Art et la Matière qui se déroulera du 3 au 7 juin de 14 à 19h. L'artiste, Véronique Ognar, qui expose ses œuvres à la chapelle est romanaise, elle travaille le verre filé avec des objets de la nature, elle intitule son projet « Sur la terre comme au ciel » Le vernissage aura lieu samedi 9 juin à 11h

- Les Amis de la chapelle organisent avec l'école maternelle de Crépol une exposition de peinture dédiée à Antoine Haurez sur le thème des arbres et de la forêt. Des peintres amateurs, de Crépol et des environs présenteront également leurs œuvres en « clin d'œil à Antoine »

Les élèves viendront visiter l'exposition vendredi 22 juin de 10h à 12 h. Elle sera ensuite ouverte au public samedi 23 et dimanche 24 juin de 14 à 18h.

L'OISEAU D'ARGENT :

- Repas cuisses de grenouilles au restaurant du Pont du Chalon le 14 juin 2018

- Pique-Nique le 28 juin 2018

TENNIS CLUB DE LA HAUTE HERBASSE :

Tournoi familial le dimanche 24 juin 2018, terrain de tennis de Crépol.

COMPTE-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :

COMPTE-RENDU CM DU 5 FÉVRIER 2018 :

Délibération : Validation choix du bureau d'étude pour aménagement place de l'église : Mme le Maire indique au CM que le 16 janvier 2018, trois entreprises ont passé des entretiens pour présenter une note méthodologique et financière suite à leur candidature concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la place de l'église. Suite à l'entretien avec les différents candidats (Cambium paysage - Notre dame de L'Osier, Toposcope - Lyon, GC Paysage – Drôme) et l'analyse des offres effectuée par la commission, Mme le Maire propose de retenir l'équipe de Cambium Paysage en partenariat avec ESAU (architecte urbanisme) et ECE (VRD) pour un montant de 9 075€ HT d'étude préliminaire plus options concertation 950€ HT. Le taux d'honoraire pour la mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure est de 8 % du montant du marché de travaux. Le CM, après délibération, accepte l'offre de l'entreprise « Cambium paysage » et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Augmentation loyer SFTP au 1^{er} janvier 2018 : Mme le Maire indique au CM la nécessité d'augmenter le loyer de l'entreprise SFTP au 1^{er} janvier 2018 selon l'indice de référence des loyers représentant une hausse de 0,90%. Loyer SFTP: +0,90 % → 351,85€ à 355,02€. Le CM à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation de ce loyer.

Délibération : Augmentation loyer garage Mmes RIVOAL et ADAM au 1^{er} mars 2018 : Mme le Maire indique au CM la nécessité d'augmenter le loyer du garage communal au 1^{er} mars 2018 selon l'indice de référence des loyers représentant une hausse de 1,05 % - Loyer RIVOAL et ADAM: +1,05 % → 28,79€ à 29,09€
Le CM à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation de ce loyer.

Délibération : Suppression poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe : Mme le Maire indique au CM la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 30h par semaine, en raison de l'avancement de grade de l'agent. Le CM à l'unanimité des membres présents, accepte la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, et modifie le tableau des emplois.

Délibération : Budget M14: Admission en non-valeur : Mme le Maire présente l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par le receveur municipal qui demande l'admission en non-valeur des produits datant des années 2013 – 2014 -2017 pour un montant total de 128,84 €, à passer sur l'exercice 2018. Adopté.

Délibération : Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup : Mme le Maire donne lecture au CM d'un courrier de l'association des Maires de la Drôme rappelant la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme et la nécessité de défendre les activités de pastoralisme face aux attaques du loup. Le CM, apporte son soutien à l'appel de l'USAPR, prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration, rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant en priorité les activités humaines.

VRAgglo : Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social : Mme le Maire présente au CM le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social. Le PPGD couvrant la période 2018-2023 vise à donner une information harmonisée à toute personne souhaitant présenter une demande de logement social, améliorer la gestion partagée de la demande de logement social.

ONF : Programme 2018 : Mme le Maire informe le CM que M. Bruno Ollat est venu présenter le programme annuel des actions proposées en forêt communale et présente au CM le programme 2018 des actions.

Chemin zone artisanale : Mme le Maire indique au CM la nécessité de vendre une petite parcelle pour autoriser la création d'un chemin dans la zone artisanale pour desservir une entreprise.

Divers

- Présentation du cadre juridique de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie fixe les règles d'implantation et d'aménagement des points d'eau d'incendie. La commune doit prendre un arrêté relatant les PEI.

- Lecture du courrier de Mme Carrion Vanessa demandant sa réintégration dans un cadre d'emploi auprès de nos services suite à sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

- Ecole : En accord avec les 4 communes du RPI Haute Herbasse, la commune de Crépol souhaite revenir à la semaine de 4 jours pour des questions d'organisation et d'économie financière. Le conseil d'école a également émis un avis favorable à la semaine de 4 jours. En attente de l'accord de l'Inspection Académique.

- l'Association Santé Haute Herbasse co-présidée par le Docteur Vialy et l'infirmière Colette Commun et les élus des 7 communes ont organisé une réunion le 2 février 2018 à la salle des fêtes de Crépol. La réflexion s'est engagée grâce à l'expertise d'un sociologue le Docteur Bass et en présence d'Anne Vega sociologue et chercheuse à l'université de Paris Nanterre. Pour éviter le déclin de l'offre de santé en milieu rural, il est envisagé après une réflexion avec les 7 communes proches de créer un poste de coordinateur sanitaire et social qui aurait pour mission de développer des actions de continuité de soins auprès de patients vulnérables ou en situation de dépendance. Son rôle serait de développer des actions santé sur le bon usage des médicaments ou de l'alimentation, etc... Pour trouver des moyens de financements de ce poste, un rendez-vous sera pris avec l'ARS.

COMPTE-RENDU DU CM DU 5 MARS 2018 :

Etat des restes à réaliser :

Mme le Maire présente l'état des restes à réaliser :

En dépense : La réfection des toilettes publiques et les travaux du toit de la Chapelle St Roch, n'ayant pas été terminés en 2017, il y a lieu de reporter la somme de 37873.00 euros correspondant à ces travaux et 900.00 euros concernant des frais d'études.

En recettes : Le solde des subventions de l'Etat et du Département prévues en 2017, pour un montant total de 12869.00 euros est à reporter pour 2018. Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser M14 de l'année 2017 présenté, pour un montant total de 38773.00 euros en dépenses et 12869.00 euros en recettes.

Vote du compte administratif 2017 :

Mme le Maire présente le détail du compte administratif 2017.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	14 341,10 €		0,00	126 965,01 €	14 341,10 €	126 965,01 €
Opérations 2017	95 863,49 €	124 739,04 €	288 826,70 €	329 437,41 €	384 690,19 €	454 176,45 €
Totaux	110 204,59 €	124 739,04 €	288 826,70 €	456 402,42 €	399 031,29 €	581 141,46 €
Résultats de clôture	14 534,45 €	0,00	0,00	167 575,72 €	0,00	153041,27
Restes à réaliser	38 773,00 €	12 869,00 €			38 773,00 €	12 869,00 €
Totaux cumulés	148 977,59 €	137 608,04 €	288 826,70 €	456 402,42 €	437 804,29 €	594 010,46 €
Résultats définitifs	11 369,55 €	0,00	0,00	167 575,72 €	0,00 €	156 206,17 €

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2017 de la commune.

Vote du compte de gestion 2017 : Mme le Maire présente le compte de gestion au conseil municipal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2017 : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement A la SF	Résultat Exercice 2017	Restes à Réaliser 2017	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
<u>Invest.</u>	- 14 341,10 €		28 875,55 €	Dépenses 38 773,00 € Recettes 12 869,00 €	- 25 904 €	- 11 369,55 €
<u>Fonct.</u>	176 306,11 €	49 341,10 €	40 610,71 €			167 575,72 €

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	167 575,72 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	11 369,55 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	156 206,17 €
Total affecté au compte 1068 :	11 369,55 €
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2017, ligne R001	14 534,45 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0,00 €

Vente d'une parcelle communale :

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'entreprise SFTP qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale ZL 93 pour pouvoir accéder à la parcelle ZL 126 en zone artisanale.

L'entreprise SFTP s'engage à acheter cette portion de parcelle dont la surface sera confirmée par le géomètre, et s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Mme le Maire précise que les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité passent sur cette parcelle et qu'il faut notifier les servitudes de passages de ces conduites dans l'acte de vente et également le droit de passage de la commune. Adopté.

Divers :

- Les travaux ont bien avancés et les toilettes publiques devraient être terminées pour la fête du village comme prévu. Reste à faire carrelage, faïence et plomberie.

- Les membres de la Bibliothèque communale de Crépol souhaitent présenter le bilan 2017 en Conseil Municipal. Sera prévu au CM de mai 2018.

- Courrier de 2 associations pour demander une subvention auprès de la commune, « SOS Agriculteurs en difficulté » et « les Vertébrés » Accord du CM pour verser 50 euros à l'association : Agriculteurs en difficulté.

- La directrice de l'école de Crépol souhaite installer un petit poulailler dans la petite parcelle communale (ancien jardin) sur le côté de l'école. Accord du CM.

- Mme le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de l'école, étant donné le déménagement dans la nouvelle école intercommunale prévu à la rentrée 2019.

- Il a été constaté que la place de dépôt et l'accès au bois de Bourdogne n'ont pas été remis en état par l'entreprise qui a effectué la coupe de bois dans l'hiver. Mr OLLAT de l'ONF s'est chargé de relancer l'entreprise et de vérifier les travaux.

- Mme le Maire demande de réfléchir à la commune nouvelle avec les communes de Montrigaud, St Bonnet de Valclérieux, St Laurent d'Onay et Miribel, celles-ci envisageraient que la mairie principale soit à Crépol. Le Conseil Municipal ne souhaite pas à l'heure actuelle intégrer ce projet de commune nouvelle.

- Reconduction du référent ambroisie pour 2018 : Mr Laurent Givet et Mme Martine Lagut en soutien

- Proposition d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de la Drôme afin de procéder à la création d'un site internet pour Crépol sur <https://campagnol.fr>

COMPTE RENDU CM DU 9 AVRIL 2018 :

Délibération : vote du budget primitif 2018 de la Commune : Mme le Maire présente au CM le budget primitif 2018 de la Commune. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 478 935 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 136 298 €
Le CM, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2018 de la commune.

Délibération : Vote du taux des taxes : Mme le Maire indique au CM les taux de taxe actuellement en vigueur, non changés depuis le début du mandat : Taxe d'habitation : 12,52% - Taxe foncière bâti : 18,76 % - Taxe foncière non bâti : 52,93 %
Le CM après délibération décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2018 et d'appliquer les taux ci-dessus.

Local stockage communal : devis portail : Mme le Maire présente au CM les devis des entreprises Pro Styl et Pollien pour le portail du local de stockage communal. Le CM décide de demander un nouveau devis de réparation du portail actuel et reporte au prochain conseil la décision.

Délibération : Amendes de police : Mme le Maire présente les différents devis pour les travaux de mise en accessibilité dans les différents locaux de la mairie. Le montant total des devis s'élève à 4 877 € HT. Mme le Maire propose de déposer un dossier auprès du Département pour bénéficier des amendes de police. Pour l'année 2018, le montant des amendes de police est de 2 588 € pour la commune.

SDED : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques de la place de l'église : Mme le Maire indique au CM la nécessité de prévoir une délibération autorisant le SDED à effacer et fiabiliser les réseaux électriques de la place de l'église et du terrain à l'arrière de l'église.

Avis de consultation sur le projet régional de santé Auvergne Rhône Alpes 2018-2028 :

Présentation par Mme le Maire du projet régional de santé AURA au CM

Divers

- L'inspecteur d'académie a donné son accord pour la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019 pour le site de Crépol

- La tournée des chemins par la commission voirie a été effectuée le samedi 07/04/18

- Le comité d'organisation du Tour Nord Isère organise une manifestation cycliste qui traversera la commune le 5 mai 2018 avec un sprint devant l'église.